

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 13 JUIN 2024**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation Générale : 07/06/2024 - Affichage : 07/06/2024

Le treize juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauguélande de Tresson sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à ASSE-ROTTIER Jocelyne - 13/06/24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à CHARPENTIER Dominique - 12/06/24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie			X
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond		Pouvoir donné à PLANCHON Anne-France - 11/06/24	
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 11/06/24	
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir donné à PRÉ Michel - 13/06/24	
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elisabeth	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel		Pouvoir donné à BUNEL Pierrette - 12/06/24	
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain			X
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à TERTRE Charly - 13/06/24	
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir donné à LAUDE Jean-Yves - 09/06/24	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Franck FLOQUET est élu secrétaire de séance.

## **Objet : Règlement Intérieur des Accueils Périscolaire, Extra-Scolaire et Séjours**

### **Délibération n°2024-069**

L'évolution du service « Enfance-Jeunesse » a amené le service à proposer l'actualisation du Règlement Intérieur des Accueils Péri-Scolaire, Extra-Scolaire et Séjours.

Ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 8 juillet 2024, date fonctionnelle de la nouvelle application INOÉ (nouvel outil de gestion des inscriptions et facturation du service aux familles).

Le Président invite les élus communautaires à approuver son contenu et son entrée en vigueur à compter du 8 juillet 2024.

### **Le Conseil Communautaire,**

Vu la présentation de Monsieur André PIGNÉ, Président de la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien ;

Considérant la nécessité d'actualiser le Règlement Intérieur en annexe pour répondre aux besoins de service.

### **Après avoir pris connaissance du contenu du Règlement Intérieur et en avoir délibéré :**

- **Approuve** le Règlement Intérieur des Accueils Péri-Scolaire, Extra-Scolaire et Séjours qui entre en vigueur à compter du 8 juillet 2024.
- **Dit** que le Règlement Intérieur fera l'objet d'une large publicité auprès des agents et des familles pour sa bonne application.

**Adopté (5 abstentions).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,  
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 20 Juin 2024,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).